

## **CONCERTATION ?...OU DIVERSION ET DISSIMULATION ?... ECLAIRCISSONS !...**

**Le maire organise une nouvelle réunion publique relative au projet de PLU le lundi 26/09 à 18 heures au PALAIS DES CONGRES ;** espérons qu'elle sera plus fructueuse que la dernière qui n'avait de concertation que le nom, faute de débat. Dans de telles conditions, et alors que la mairie nous demande de payer la reproduction des documents préparatoires qu'elle a fournis gracieusement à une association plus ancienne et donc agréée, mais qui compte trois fois moins d'adhérents, nous gardons la regrettable impression de manœuvres de diversion qui tendent à dissimuler l'essentiel du projet municipal.

Rappelons d'abord que le **PADD** (plan d'aménagement et de développement durables) prévoit la construction de 1300 logements supplémentaires avant 2030. Dans les longs développements du PADD, les **OAP** (orientations d'aménagement et de programmation) révèlent un objectif à atteindre : **500 logements sur le port et 530 dans les autres zones**, sachant que 270 s'ajouteront de façon diffuse sans être « programmables ».

**Or, que voit-on apparaître dans le PLU, en application du PADD et de ses OAP ?... Moins de 300 logements !... Où sont passés les autres ?...**

**En fait, la concertation au titre du PLU va porter sur le quart du programme réel**, le moins traumatisant ou le plus acceptable, et les trois autres quarts ne donneront pas lieu à discussion car inclus dans le PADD et non dans le PLU. Dans quelques années, le PLU initial sera révisé conformément au PADD et sera très difficile à contester en justice dans la mesure où **les OAP seront considérées par le juge comme un cadre d'aménagement du territoire déjà approuvé.**

La manœuvre est habile et relève de l'art militaire : une première mesure de diversion (le PLU) mobilise l'adversaire qui croit gagner facilement la partie puisque rien de très grave n'est décidé, et lorsque l'opinion rétive s'est apaisée, on fait donner le gros de la troupe (la révision des zones en application du PADD et de ses OAP) et **l'on peut construire allègrement la barrière de béton qui intéresse au plus haut point les promoteurs immobiliers et leurs amis**, sur le bord du rivage où la rentabilité financière peut atteindre des sommets. Les 700 ou 800 logements « oubliés dans la concertation », c'est-à-dire dissimulés, sont alors érigés en dépit de l'opposition ultra-majoritaire des Grand-Mottois.

**Ce contournement des principes démocratiques est insupportable à un citoyen vigilant. Nous demandons en conséquence que le PADD et ses OAP fassent l'objet d'une concertation approfondie et que les OAP, notamment, précisent que seuls, au sein de la zone portuaire (UP), les sous-secteurs 1UPa et 1UPb, affectés aux activités commerciales et artisanales, pourront faire l'objet de mutations afin d'y implanter des immeubles d'habitat collectif.**

**Sur le sous-secteur Upf (terre-plein Ouest), les équipements portuaires transférés devraient conserver la hauteur maximale de 5 mètres, tandis que, sur les sous-secteurs Upc ( Hôtels Azur et Cosy-Beach, capitainerie, Yacht-Club , notamment), la hauteur maximale devrait demeurer à 6,5 mètres, le sous-secteur Upd (forum, ex-aquarium et parking du port), continuant à bénéficier de la hauteur maximale fixée à 3,5 mètres.**

**En l'absence de garanties aussi précises, la concertation ne serait qu'un simulacre aboutissant à la délivrance d'un blanc-seing destructeur du cadre de vie dessiné par Jean BALLADUR, cadre qui justifie l'attachement exceptionnel des Grand-Mottois à leur cité.**

**Les orientations essentielles étant ainsi éclairées, il appartient à chaque citoyen de les apprécier et d'approuver ou condamner ceux qui les portent.**